

# Du ministère des Affaires culturelles au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

**Raymond Legault**

Président, Union des artsites

*Raymond Legault est un artiste de talent, animé par la passion de son métier et par sa volonté indéfectible d'aider ses collègues et de travailler à la défense des intérêts des artistes interprètes. Depuis plus de 25 ans, Raymond Legault, a participé à des dizaines de comités de négociation à la scène, au cinéma et à la télévision. Membre du conseil d'administration de l'UDA depuis 20 ans, il a occupé divers postes avant d'assurer la présidence de l'UDA depuis 2007, dont celui de premier vice-président pendant 10 ans, trésorier puis président de la Caisse de sécurité des artistes (CSA). Il est aussi président du conseil d'administration du Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC). La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine l'a nommé en juin 2004 président du Comité permanent à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes.*

## Résumé

Beaucoup a été fait. Beaucoup reste à faire.

## Mots-clés

Artistes, artistes interprètes, créateurs, statut de l'artiste, culture québécoise, Union des artistes, UDA, Raymond Legault, MCCCQ, ministère des Affaires culturelles, MAC, MEQ

## Introduction

En 1961, le Québec innovait, sous l'impulsion de Jean Lesage et de Georges-Émile Lapalme, en créant le ministère des Affaires culturelles. Au début des années 1990, la nouvelle importance qu'on lui accorde lui vaut un changement de nom et une politique culturelle. On parlera désormais du ministère de la Culture et des Communications. Il y a progrès bien sûr. Mais pas de changement fondamental.

En 2011, la culture<sup>1</sup>, ses créateurs et ses interprètes sont toujours perçus de la même façon. Le vocabulaire utilisé est toujours identique à celui du début des années 1960 : on parle de soutien, de subvention, d'aide, etc. La culture est toujours perçue comme allant de soi, à la rigueur nécessaire et parfois utile, surtout lors des campagnes électorales. Et pourtant...

Et pourtant, déjà en 2006, la culture, c'est un poids économique de 13,6 milliards de dollars; la culture, ce sont 177 000 emplois directs et indirects. La culture participe plus au PIB du Québec que les secteurs de l'extraction minière, du pétrole et du gaz et de ceux de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse réunis<sup>2</sup>. Notre culture rayonne partout à travers le monde et c'est à juste titre que tous les Québécois, de nos politiciens au plus humble d'entre nous, s'enorgueillissent des succès que connaissent nos créateurs et nos interprètes à travers le monde, et ce, tant dans les domaines de la danse et du théâtre que dans ceux de la chanson populaire, du chant classique, du cinéma ou de la télévision.

---

<sup>1</sup> MCCCQ, *Une culture qui voyage*.

<sup>2</sup> Produit intérieur brut réel par industrie, aux prix de base, données désaisonnalisées et annualisées, base 1997, Québec, novembre 2006.

Voilà ce qu'il faut non seulement préserver, mais renforcer au plus haut point.

**Beaucoup a été fait. Beaucoup reste à faire.**

La création, en 1961, du *ministère des Affaires culturelles* (MAC) a certes été un des éléments clés qui a permis l'éclosion de ce qu'on a appelé la révolution culturelle, la vraie, celle des années soixante. Il suffit, pour s'en convaincre, de réaliser tout ce qui s'en est suivi. Là, ne sera cependant pas mon propos principal aujourd'hui, d'autres sauront le faire mieux que moi, mais il me semblait important de le souligner et de prendre quelques instants pour affirmer l'importance que cet acte visionnaire a eue pour une organisation comme l'Union des artistes.

Nous n'avons qu'à penser à la *Politique du film*, devenue la *Loi sur le cinéma*. C'est grâce à cela que le Québec a pu maintenir une industrie de la distribution des films malgré la forte présence des *majors* au Québec. Les crédits d'impôt que cette loi autorise ne sont certes pas non plus étrangers aux succès que remporte, depuis plusieurs années déjà, le cinéma québécois.

La création du *Conseil des arts et des lettres du Québec*, le CALQ, dont des représentants sont ici aujourd'hui, est certes un autre jalon d'importance pour tout le milieu des arts et de la culture au Québec.

La politique culturelle dont le Québec s'est doté en 1992 constitue un autre texte fondateur important.

Tout cet investissement consenti par les Québécois depuis 1961 en matière d'art et de culture et toutes les institutions créées ont permis de mettre en place des conditions favorables à l'extraordinaire développement que notre culture a connu depuis.

Parmi les grandes réalisations qui se sont produites depuis la création du MAC, il y a certes eu l'adoption de la *Loi sur le statut de l'artiste*, une première mondiale. Enfin, on reconnaissait à l'artiste un statut de travailleur autonome et on venait encadrer et réglementer les relations de travail dans ce secteur d'activité où l'équilibre des forces en présence est si fragile.

En 2008, c'est à titre de président sortant du *Comité permanent à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes* que j'ai remis à madame Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCC), notre rapport découlant du plan d'action intitulé *Pour mieux vivre de l'art*, déposé quelques années plus tôt par madame Line Beauchamp, prédécesseure de Christine St-Pierre au MCCC. . La protection des artistes travailleurs autonomes, la prévention des blessures, l'amélioration du rendement des régimes de retraite ou la mise en place de mécanismes pour faciliter la transition de carrière sont autant de moyens privilégiés pour améliorer les conditions de vie et de pratique des artistes.

Autant d'éléments qui n'auraient même pas été pensables sans l'existence du *ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine*.

Le Ministère a aussi compris, au fil des ans, l'importance de travailler de concert avec d'autres ministères comme celui de l'Éducation et de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le travail du Comité permanent à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes n'aurait pas été possible sans ses principaux

partenaires : le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Emploi-Québec, la Commission des partenaires du marché du travail, la Régie des rentes du Québec, le ministère du Travail, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail, le ministère du Revenu, le ministère des Finances, le Conseil du trésor et la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Avec le ministère de l'Éducation, c'est sur la base de la nécessité de mailler les arts, la culture et l'éducation que le travail s'est effectué. Pourquoi ne pas maintenant modifier la *Loi sur l'instruction publique* afin que les arts et la culture soient intégrés au cursus scolaire?

Avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, c'est aussi tout le dossier de la formation continue et du développement professionnel des artistes et des créateurs qui a finalement pu décoller et accomplir, depuis environ 10 ans, un travail extraordinaire qui permet aux forces vives du milieu culturel d'en bénéficier.

L'Union des artistes a toujours été un partenaire indéfectible de toutes ces initiatives et a, je le crois humblement, contribué largement à leur réussite.

Par exemple, en ce qui concerne la formation continue et le développement professionnel des artistes, l'UDA a agi comme chef de file et grand rassembleur afin d'amener le gouvernement du Québec à investir dans la formation continue et le développement professionnel des auteurs, créateurs, interprètes et travailleurs du milieu de la culture. L'UDA a participé et même suscité les premières rencontres qui ont mené à la création de la Table des auteurs, créateurs, interprètes (ACI), puis participé à toutes les réunions qui ont mené à la création du Conseil québécois des ressources humaines en culture. Depuis la création du CQRHC, l'UDA y a joué un rôle prépondérant. De concert avec tous les partenaires, le CQRHC a obtenu et réussi à maintenir des investissements du ministère de la Culture et d'Emploi-Québec en cette matière.

L'Union des artistes représente plus de 11 000 artistes membres, incluant les stagiaires. Nous avons évalué qu'au moins 23 % de nos membres sont des autodidactes, ce qui accentue le défi de la formation et du développement professionnel des artistes en carrière. La mise à niveau des compétences des interprètes diplômés d'une école reconnue et les compétences complémentaires demandées par les artistes qui explorent de nouvelles avenues en vue d'augmenter leurs chances d'engagement viennent ajouter à l'ampleur des besoins auxquels nous devons répondre; le fait que certaines écoles reconnues aient cessé de donner certaines formations de base ajoute aux besoins.

Les artistes sont généralement bien scolarisés et ont envie de perfectionnement professionnel; le succès sans cesse croissant, depuis plus de 10 ans, de notre Service de développement professionnel le démontre clairement. Ils n'ont cependant pas, règle générale, les moyens de se payer des activités de formation étant donné la précarité d'emploi, qui s'ajoute à de faibles revenus annuels.

Ainsi, pour répondre aux besoins sans cesse grandissants des artistes en matière de formation et de développement professionnel, l'Union des artistes a mis en place son *Programme de formation continue* grâce à l'argent qu'Emploi-Québec investit depuis une dizaine d'années dans le milieu culturel montréalais. L'Union des artistes bénéficie en plus, depuis quelques années, d'une subvention salariale d'Emploi-Québec gérée par le CQRHC pour le poste de coordonnateur à la formation continue. Année après année, l'UDA investit toujours davantage; si bien que son investissement représente une part importante du budget du Service de développement professionnel, dont les activités sont financées par Emploi-Québec..

Malgré cela, il faut reconnaître que :

- Nous ne répondons annuellement qu'à une partie, souvent entre 50 % et 60 %, des besoins de nos membres autant à cause du manque de moyens financiers que du manque de ressources humaines, bien que tous, comédiens, chanteurs, danseurs et animateurs, soit les quatre catégories de membres représentées par l'UDA, aient droit aux bienfaits de la formation continue.
- Nous devons développer davantage d'activités de formation et les offrir à plus d'artistes.
- Nos membres sont répartis sur la totalité du territoire québécois. Pour plusieurs, la seule formation accessible est la formation à distance.
- Nous devons concevoir plus d'outils d'information et de promotion, favoriser l'intégration de la relève et aider les artistes en creux de carrière.
- L'État maintient son investissement depuis plusieurs années, mais ne l'augmente pas. Ce que le secteur culturel reçoit est nettement insuffisant.

Les artistes, qu'ils soient autodidactes ou qu'ils aient bénéficié d'une formation initiale, œuvrent dans un secteur en constante évolution et, pour plusieurs, en constante révolution. Les nouvelles technologies ont un impact certain dans notre milieu. Les interprètes doivent pouvoir avoir accès à la formation continue tout au long de leur carrière. C'est pourquoi l'UDA a créé son Service de développement professionnel (SDP) embrassant toutes les étapes de la carrière artistique.

La pratique artistique et le milieu dans lequel elle s'exerce se transformant sans cesse, l'artiste qui veut réussir doit aussi pouvoir bien gérer sa carrière.

L'UDA a compris l'importance de la formation continue pour les artistes et y a, depuis plus de 10 ans maintenant, consacré beaucoup de moyens et d'énergie. Le succès remporté, le très grand intérêt des artistes pour leur développement professionnel et les acquis de ces dernières années constituent la base, le fondement de la *Politique de formation continue de l'Union des artistes*.

Si les employeurs doivent consacrer 1 % de leur masse salariale à des programmes de formation pour leurs employés, nous pensons qu'il serait tout à fait légitime et équitable que, dans le secteur de la culture, les producteurs versent aussi à l'UDA l'équivalent de 1 % des cachets versés aux artistes afin de lui garantir la pérennité du financement de son programme de formation continue.

Le Comité permanent à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes identifiait dans son bilan que :

- *La problématique de l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes doit être abordée dans une perspective plus large.*
- *De plus, il considère que la poursuite efficace des travaux du Comité permanent sur les moyens d'améliorer les conditions socioéconomiques des artistes requiert que le mandat soit précisé.*

- *Il est également d'avis que l'existence du Secrétariat permanent est justifiée et consolidée par l'existence du Comité permanent.*

*Au sujet de la pertinence de maintenir le Comité permanent et le Secrétariat permanent, les membres estiment qu'ils forment un ensemble et que sans le Comité permanent, les travaux du Secrétariat n'auraient pas la même portée. Ils conviennent qu'historiquement, le Secrétariat permanent est un gain pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes et que le Comité permanent pourrait représenter force et légitimité pour le Secrétariat dans la mesure où sa composition et son fonctionnement seraient revus.*

*Une majorité des membres du Comité perçoivent que le milieu culturel s'attend à ce que le Comité traite de l'ensemble des questions qui le concernent et non qu'il travaille à l'intérieur d'un mandat restreint. Son mandat serait alors de recommander des actions pour améliorer la situation. Il devrait donc, selon eux, être global.*

C'était en juillet 2008. Depuis, plus rien. Ou plutôt un malheureux ersatz.

Je fais ici référence au Rapport L'Allier du comité du même nom. Ce comité a été créé dans la foulée des recommandations du Comité permanent afin d'examiner la pertinence d'améliorer les deux lois sur le statut de l'artiste.

Depuis 2004, l'ensemble des associations d'artistes réclamaient des changements majeurs aux deux lois sur le statut de l'artiste. C'est pourquoi elles ont toutes dénoncé le rapport lui-même et la presque totalité des recommandations qu'il contenait.

Avant de conclure, je m'en voudrais de ne pas faire la mise au point suivante au sujet des impacts réels ou appréhendés des nouvelles technologies (NT) sur l'évolution des pratiques des artistes interprètes.

Voilà un thème qui est cher à tous ceux qui réfléchissent ou à qui on donne le mandat de réfléchir sur notre profession d'artistes interprètes. Beaucoup de choses se sont écrites ou ont été dites à ce sujet, souvent assez éloignées de notre réalité.

Quant aux interprètes donc, il y a certainement quelques changements dans leur pratique qui découlent directement de l'implantation des NT, mais il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

Les plus grands impacts des NT sont certainement ceux qui sont reliés à la mise en marché et à la distribution des œuvres auxquelles les interprètes participent. C'est plutôt dans ces domaines que la réflexion et la recherche de solutions devraient porter : en fait, l'avènement des NT nous fournit une extraordinaire opportunité de révision du modèle qui, de tout temps, a considéré les droits des interprètes et des créateurs comme une valeur négligeable.

## **Conclusion**

En guise de conclusion, je voudrais souligner un fait qui me trouble.

Au début des années soixante, lorsque le gouvernement libéral de Jean Lesage a créé le **ministère des Affaires culturelles** dont le premier titulaire, Georges-Émile Lapalme, sera assermenté le 28 mars 1961,

ce dernier a écrit dans le programme du parti libéral : « Par l'établissement d'un ministère des Affaires culturelles, le gouvernement de la province jouera le rôle qui lui incombe dans la vie culturelle du Québec et de la nation. »

*« C'est par la culture plus que par le nombre que nous nous imposerons. » Georges-Émile Lapalme*

Dans sa présentation du projet de loi créant le ministère, le premier ministre Lesage déclarait : « Le gouvernement ne crée pas la culture et le gouvernement ne la dirige pas non plus [...] il cherche tout simplement à créer le climat qui facilite l'épanouissement des arts. » Lesage avait aussi déclaré : « [...] le gouvernement a l'intention de faire de la province de Québec **le centre de rayonnement de la culture française en Amérique.** » Ce qui cadrerait bien avec le vocabulaire utilisé à l'époque.

En 2011, 50 ans plus tard, on trouve dans le site Internet du ministère qu'« appuyé par un réseau de treize sociétés d'État et d'organismes publics relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la **culture** ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

Par ailleurs, il a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes au Québec et à l'étranger. »

De quelle culture parle-t-on?

Serait-ce vraiment trop demander que de réclamer que, dorénavant, le premier paragraphe de la mission du MCCC du **Québec**, du gouvernement du **Québec**, gouvernement du peuple **québécois** se lise comme suit?

« ... appuyé par un réseau de treize sociétés d'État et d'organismes publics relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture **québécoise** ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. »

Dans le cadre du projet québécois d'un Agenda 21 de la culture, on sème la confusion en utilisant l'expression « diversité culturelle » en guise de synonyme du mot « multiculturalisme ». Assurer la diversité des expressions culturelles est un objectif que l'UDA partage entièrement et son engagement dans la Coalition pour la diversité culturelle l'a prouvé. Mais l'UDA, quand elle se bat pour la diversité culturelle, a toujours compris et soutenu comme essentiel la sauvegarde de cette diversité au niveau mondial. Qui dit diversité culturelle, suppose qu'il existe plusieurs cultures dans le monde. Ces cultures sont l'expression des sociétés, des peuples, des nations qui les développent. Il faut donc que chaque nation s'assure de l'existence, et du développement de sa propre culture afin que, sur le plan international, on puisse parler de diversité.

Quand on écrit dans le site concerné « [...] **que la libre circulation des expressions culturelles est fondamentale au bien-être humain, la diversité étant un gage de santé sociale;** », on fait un abus de langage. Ce n'est pas la diversité qui est un gage de cohésion sociale, c'est l'utilisation d'une langue commune, la communion et la participation à une culture commune qui le sont. Ici au Québec, le gage de santé sociale repose sur l'utilisation et la promotion d'une langue commune, le français, et d'une culture commune, la culture québécoise, qui, comme toutes les cultures, est dynamique et s'enrichit quotidiennement de l'apport original des nouveaux québécois.

Tout le monde s'accorde pour dire que la culture est un facteur identitaire essentiel. Pourquoi vouloir javelliser notre identité nationale en nous imposant le multiculturalisme?

Le dernier élément de réflexion que je voudrais vous laisser aujourd'hui est le suivant : si nous avons pu en arriver à un large consensus social voulant que la formation de la main-d'œuvre est de compétence provinciale, il est plus que temps que nous réalisons que la culture est aussi, dans le cas du Québec, une question de juridiction provinciale, une question de compétence nationale.

Nous l'avons vu, beaucoup a été fait depuis 50 ans. Cependant, beaucoup reste à faire et nous devons avant tout nous assurer qu'il n'y aura pas de glissement dans la mission fondamentale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Merci.